

Registre in-folio de 294 feuillets ; papier vergé ; filigrane: raisin alternant avec un cartouche oblong aux initiales A. I. R. ; reliure en parchemin avec empreinte en noir, sur les plats, d'un aigle à deux têtes surmonté de la couronne impériale.

1621-1624. — Fol. 4 v°. Lettre du comte de Cantecroix, commis impérial, accréditant pour le remplacer aux élections le juge Duzin. — Lettres de l'empereur Ferdinand, datées de Vienne le 26 mai 1621, relatives aux élections. — Fol. 5. Lettres des Archiducs sur le même sujet. — Fol. 5 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 7. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : Me Françoys de La Tour, chevalier, Denys Poutier, Mre Pierre Duchasne, Antoine Saulterey. — Saint-Pierre : Me Claude Jugnot, Me Claude Gaultier, Me Luc Janet, Mre Pancras Gaston. — Champmars : Jacques Antoine Despoutot, Me Claude Morel, Me Françoys Dorival, Thomas Rizot. — Le Bourg : Me Jean-Claude Pétremand, Me Antoine Borrey, Pierre Nicolas, Mre Jacques Fluzin. — Battan : Jean Fusier, Desirey Billoz, Mre Pierre Coulon, Nicolas de la Houssière. — Charmon : Me Hugues Cabet, Estienne Bourgeois, Denys Finet, Estienne Varin. — Arenne : Me Claude Belin, Antoine Gonnoz, Pierre Arbilleur, Marc Antoine Buson. » — Fol. 8. Election de Claude Jugnot comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : noble Pierre Saulget, noble Denys Poutier, sr de Sone. — Saint-Pierre : Me Hugues Henry, Me Jean-Jacques Chifflet. — Champmars : noble sr Jean d'Emkerck, seigneur de Vellemoz, noble sr Antoine Chappuys, seigneur de Pelouzey. — Le Bourg : noble sr Jean Malarmey, comte de Rossillon, sr de Lauray, Me Daniel Chevannay. — Battan : Me Claude Cabet, Me Jean-Baptiste Varin. — Charmon : Me Estienne Montrivel, Me Nicolas Marquis. — Arenne : Me Claude Antoine Buzon, noble Jean Clerc. » (25 juin). — Fol. 9 v°. Grâce accordée à Jacquette Piquet, précédemment bannie de la cité pour larcin et maquerellage, et à Simon Prevostet, banni pour larcin (28 juin). — Fol. 10. Grâce accordée à Henri Mahon de la peine qu'il avait encourue comme homicide, moyennant satisfaction à la partie lésée (30 juin). — Fol. 11. Vacance de la charge de receveur des pieuses fondations de MM. de Montbarrey et de Luxeuil par le congé de Mre Jean Galiot : elle est confiée à Mre Estienne Bressand (2 juillet). — Fol. 12. Nouvelle forme d'élire le magistrat afin d'empêcher les brigues. On ne changera rien à l'élection des quatre dans chaque bannière par le peuple, mais chacun des vingt-huit élira quatorze personnages ; les quatorze ayant obtenu le plus de voix seront élus gouverneurs. Le vote se fera dans un coffre percé d'une fente propre à laisser passer une demi-feuille de papier pliée en huit, et qui se fermera par sept clefs. Chacun des quatre entrera isolément dans la chambre du conseil, dictera au secrétaire les noms des quatorze qu'il juge les plus propres au gouvernement ; celui-ci les inscrira sur une demi-feuille de papier qui sera ensuite pliée et mise dans le coffre en présence de l'électeur. Les vingt-huit procéderont ensuite à l'élection du président et à l'expédition des requêtes ; ils feront ouvrir le coffre quand ils le jugeront convenable. Les quatorze élus seront répartis par les vingt-huit, deux dans chaque bannière. Les billets de vote seront marqués chacun d'une note particulière, afin que, au cas où un élu serait reconnu incapable, les électeurs puissent lui en substituer un autre. Comme il arrive que, parmi les vingt-huit, il s'en trouve qui ne savent ni lire ni écrire, ceux-ci pourront se faire assister d'un ou deux personnages, hommes de bien et d'honneur, agréés par les gouverneurs, qui se tiendront à l'Hôtel de ville et vérifieront si les intentions des électeurs sont fidèlement transcrives (3 juillet). — Fol. 16 v°. Bienvenue souhaitée à M. Marquis, co-gouverneur, nouvellement marié à demoiselle Chassagnet, de Champlitte, arrivant dans la cité avec sa femme : réception hors de la ville avec drapeaux déployés ; tir d'artillerie en leur honneur (13 juillet). — Fol. 16 v°. Réception de Jean Baptiste Clerc, docteur ès droits, comme avocat de la cité (14 juillet). — Fol. 17 Règlement concernant les sergents de bande, au nombre de deux par bannière ; quand ils marcheront tous en parade, les sept bannières déployées, les sept plus anciens marcheront en tête la première fois ; la fois suivante les sept autres reprendront la tête (16 juillet). — Fol. 18 v°. Serment prêté par Daniel Clerc, choisi comme essayeur des monnaies de la cité (23 juillet). — Fol. 19. Achat fait aux halles par un marchand d'Epinal, Nicolas Carremouche, d'une grande quantité de beurre pour le revendre en détail aux citoyens ; son beurre est confisqué et revendu en détail, au profit de la cité, pour 60 francs. — Fol. 20. Paiement à Anne Allemand, nièce du colonel Gaucher, de 2400 francs comme acompte sur les 3000 florins que le colonel a payés pour la cité sur la contribution accordée à l'Empereur (28 juillet). — Fol. 23 v°. Obsèques en l'église St-Jean en l'honneur d'Albert, archiduc d'Autriche, décédé le 13 juillet 1621 (13 août). — Fol. 24 Election de Bernard Prost comme sergent de la garde de la cité ; il y a deux sergents de la garde, nommés pour un an et qui doivent présenter requête pour être continués dans leurs fonctions (16 août). — Fol. 25. Requête du procureur des Cordeliers demandant d'aviser à l'état du couvent dans lequel se commettent divers déportements ; des commis sont désignés pour faire l'inventaire des reliquaires et meubles qui s'y trouvent (18 août). — Fol. 26 v°. Règlement des obsèques de l'Archiduc que la cité fera célébrer en l'église des Cordeliers les 29 et 30 août (23 août). — Fol. 28. Fixation du prix du blé des greniers à 22 gros, au lieu de 20 gros, l'émine (28 août). — Fol. 28 v°-29. Obsèques de l'archiduc Albert aux Cordeliers. L'oraison funèbre a été prononcée par l'avocat fiscal Despoutots (29 août). — Fol. 29 v°. Messe en l'église des Jésuites pour le repos de l'âme de l'Archiduc (31 août). — Fol. 36. Fixation du prix des greniers à deux francs l'émine (24 septembre). — Fol. 39 v° et 42 v°. Condamnation de la femme Jacques Rochet, veuve Varin, à 400 livres d'amende envers la cité pour avoir favorisé la fuite à Genève de son fils Jean Varin ; à défaut de ce paiement, elle sera bannie de la cité pour dix ans (8 octobre-21 octobre). — Fol. 41. Fixation du ban des vendanges aux 25

octobre et jours suivants (15 octobre). — Fol. 41 v°. Départ de Duzin, juge du Roi Catholique en la cité, nommé conseiller à Dole ; il abandonne sa charge de juge et prend congé des gouverneurs (19 octobre). — Fol. 45. Concession par la cité à Antoine François Pillot et Etienne Gonnoz, marchands soumissionnaires, du droit de tenir et donner à louage des chevaux, coches et litières. La concession datera du 1er juin 1622 et sera valable pour douze ans, à l'exclusion de tous autres. Ils devront toujours tenir au moins cinquante chevaux, d'une valeur minima de 30 écus pièce, réunis dans un même endroit. Ils auront deux coches et deux litières avec leurs conducteurs pour le service des particuliers. Le prix de location sera de 8 gros par jour et par cheval. Ils pourront avoir en outre quelques chevaux, d'une valeur de 40 à 50 écus, dont ils demanderont 12 gros. Le prix de location des coches sera de 2 francs par jour, la nourriture des chevaux et cochers étant en ce cas à la charge des concessionnaires, de 15 gros, si les particuliers veulent défrayer. Pour les litières, le prix sera de 30 sous par cheval si les particuliers nourrissent, de 30 gros si ce sont les loueurs. Les concessionnaires paieront à la cité pour leur privilège 300 francs par an (4 novembre). — Fol. 48 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 24 florins, les moyens et les bas à 23 florins le muid (11 novembre). — Fol. 50. Présent de 4 pots de vin fait au visiteur général des Cordeliers, de passage dans la cité. — Fol 50 v°. Visite du colonel Gaucher de retour dans la cité. Il apporte des lettres de l'Empereur rendant témoignage de ses services en Bohème, Hongrie et Silésie contre les rebelles hérétiques. — Texte de ces lettres de l'empereur Ferdinand II, datées de Vienne, octobre 1621. — Le colonel est heureux de revoir sa chère cité où il est autorisé à rester trois mois, au bout desquels il devra reprendre campagne pour l'Empereur ; il offre ses services pendant ce temps. — Le président adresse au colonel les félicitations de la cité qui se sent honorée de ses exploits. — On décide de le visiter et de l'inviter à dîner à l'Hôtel de ville avec les gouverneurs, le secrétaire et le contrôleur (16 novembre). — Fol. 52 v°. Grâce accordée à la demande du colonel Gaucher à deux vignerons coupables d'homicide (20 novembre). — Fol. 55 v°. Requête présentée au nom de « noble Michel Magaranno, maire et châtelain de Laick et Wallier et Horatio Tridi de Gênes » et de leurs associés. Ils ont formé une compagnie pour la conduite et le transport des marchandises d'Italie en Flandre et réciproquement et désireraient pouvoir installer à Besançon un magasin pour la décharge de leurs marchandises. — Comme cette proposition doit être avantageuse pour la cité, celle-ci leur donne l'autorisation avec décharge pour leurs marchandises de toute gabelle, sauf un droit de 2 sous par ballot. — Fol. 56 v°. Avis donné que le bâtard Mansfeld a demandé passage à travers la Lorraine pour pénétrer au comté de Bourgogne : on visitera les fortifications et l'arsenal. — Election de Jean Malarney, sr de Loray, comme capitaine des arquebusiers (1er décembre). — Fol. 58. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Exposé du président faisant connaître que, par suite du décès de l'archiduc Albert, le traité de gardienneté est rompu, le comté de Bourgogne étant retourné au roi d'Espagne « le plus grand monarque et le plus beginn, puissant et redouté prince de la terre ». Il y a lieu de réclamer la protection de celui-ci pour la cité trop petite pour se défendre seule, d'autant qu'il y a danger de guerre de la part de Mansfel « puissant et cruel ennemy de Sa Majesté Impériale et de toute la maison d'Autriche ». L'Infante, comme « gouvernante absolue du pays de Bourgogne » peut faire expédier des patentes de gardienneté. — On décide d'envoyer MM. Buzon et Chiflet aux Pays Bas comme députés de la cité pour négocier le renouvellement du traité (3 décembre). — Fol. 59 vo-60. Nouveaux avis d'une menace d'invasion du comté de Bourgogne par Mansfeld, transmis par M. de Mandre au nom du comte de Champlitte (4-6 décembre). — Fol. 60 v°. Venue au Conseil du colonel Gaucher. Mandé à Gray par le comte de Champlitte, il promet de ne s'engager à aucune charge au pays de Bourgogne, afin de pouvoir rendre « à la cité, sa chère patrie, le service d'un bon et fidel citoyen » (7 décembre). - Fol. 61. Lettres de la Cour de Dole transmettant des lettres des « seigneurs d'Anguesey » annonçant que Mansfeld s'était tourné du côté de l'Alsace (8 décembre). — Fol. 62 v°. Nouvelle protestation du colonel Gaucher de son entier dévouement à la cité ; il rapporte son entretien avec le comte de Champlitte qui lui a dit son projet de faire venir des Suisses pour la défense delà ville de Salins ; une partie de ces Suisses pourraient être envoyés à Besançon. — Fol. 63 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Ils décident de demander au comte de Champlitte l'envoi de 7 à 800 Suisses plutôt que de soldats du pays, peu aguerris. Deux gouverneurs sont désignés pour aller traiter de cette affaire avec le comte de Champlitte : texte des instructions qui leur sont remises (10 décembre). — Fol 66. Fixation du prix du blé des greniers à 26 gros au lieu de 2 francs l'émine. — Prières publiques ordonnées pour demander à Dieu d'écartier du pays les dangers de guerre (11 décembre). — Fol. 67. Lettres des « seigneurs du Régime d'Anguesey » faisant connaître que Mansfeld a traité avec la ville d'Haguenau pour son départ moyennant 96000 florins. Il est prêt à repasser le Rhin mais il faut se tenir sur ses gardes, d'autant qu'il est « traistre, déloyal et inhumain » (15 décembre). — Fol. 67 v°. Rapport des gouverneurs députés auprès du comte de Champlitte. Celui-ci a répondu qu'il n'était pas assuré d'avoir des Suisses et, qu'à leur défaut, il ne pourrait donner à Besançon que des gens du pays. — Articles réglant les conditions de la réception par la cité d'un secours de Suisses aux frais du Roi Catholique (17 décembre) — Fol 69. Les gouverneurs ayant constaté aux revues d'armes que les citoyens sont peu « addrextres et expérimentés à l'exercice et maniement des mousquets et harquebuses de guerre », il a été résolu que, pendant trois mois, il y aurait chaque dimanche des concours au mousquet avec prix de dix francs ; au bout des trois mois, le concours aurait lieu les premiers dimanches de chaque mois. — Condamnation d'un écolier du collège des Jésuites, Antoine Berne, âgé de 13 ans, convaincu de vol d'argent, vu son jeune âge, à être fouetté en présence du syndic, de cinquante coups de verge par tel personnage que son père voudra désigner : il

sera remis ensuite en liberté, après paiement d'une amende de 30 francs (18 décembre). — Fol. 69 v°. Lettres de « Messieurs d'Anguessey » et du colonel Gaucher annonçant que Mansfeld a repassé le Rhin (20 décembre). — Fol. 72. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol 75 v°. Arrivée de Raup, conseiller de l'archiduc Léopold, porteur de lettres de celui-ci en langue allemande. Il a charge de faire savoir aux gouverneurs de Besançon que Mansfeld tient assiégée la ville d'Haguenau et qu'il y a apparence qu'il se jettera sur la Comté, si on ne lui résiste en Alsace. L'archiduc organise la résistance mais il a besoin de poudre et prie les gouverneurs de lui en céder contre paiement. — Tous les marchands de la cité n'ont pas deux milliers de poudre et il n'y en a pas 3.000 livres à l'Arsenal. On emploiera l'industrie des marchands pour trouver de la poudre à offrir à l'archiduc. — Présent de 4 pots de vin au conseiller Raup (4 janvier 1622). — Fol. 76 v°. Banvin de l'archevêque ; il ne fait pas usage de son droit (5 janvier). — Fol. 78. Achat par la cité de la seigneurie de Nancuise, moyennant 26.000 francs, pour la faire valoir davantage, jusqu'à concurrence de ce qui est dû à la cité (6 janvier). — Fol. 81. Plaintes à la cour de Dole au sujet de l'arrêt mis sur les grains que la cité avait achetés à Vercel et autres lieux du comté pour ses greniers (16 janvier). — Fol. 84. Permission donnée à Jean-Baptiste Malarmey, comte de Roussillon, de lever des soldats dans la cité pour le régiment de 1000 hommes à pied, dont il a été gratifié par l'archiduc Léopold et qui doit être mis en campagne dans un mois ; il ne pourra cependant enrôler aucun enfant de famille sans la participation du père et il devra communiquer aux gouverneurs les noms de tous ceux qu'il voudra faire sortir de la cité (21 janvier). — Fol. 85. Condamnation au bannissement de Etienne Bassand et de Georges Bassand, son fils, pour complicité dans la fuite de Jean Varin à Genève. — Fol. 86. Condamnation de François Briquet, accusé de vol, à être pendu et étranglé sur la place neuve dite du Vieux Marché (26 janvier). — Fol. 88. Permission accordée au comte de St-Amour d'enrôler des soldats dans la cité pour former le régiment d'infanterie que l'archiduc Léopold lui a donné, aux mêmes conditions que pour le comte de Roussillon (29 janvier). — Fol. 89 v°. Permission donnée à titre exceptionnel à M. de Rosy, capitaine de cent cuirassiers au service de l'archiduc Léopold, de faire passer ses troupes par la cité (11 février). — Fol. 90. Condamnation d'une femme accusée d'adultére et de complicité de vol, à être fouettée de coups de verge par les carrefours, à être marquée à l'épaule droite et à la figure de l'aigle, puis à être bannie perpétuellement de la cité (12 février). — Fol. 90 v°. Grâce accordée à deux individus accusés de complicité de fabrication de fausse monnaie, à la demande de la comtesse de Cantecroix (15 février). — Fol. 91. Lettres patentes, sous le sceau de la ville de Rome, présentées par Jean Jacques Chiflet et accordant à celui-ci le titre de citoyen romain pour lui « et les siens à l'infini », avec tous les droits y attachés. — Transcription de ces lettres qui sont octroyées à Chifflet en récompense de son Vesontio (18 février). — Fol. 93. Réception d'Antoine Mareschal, docteur ès-droits, comme avocat de la cité (23 février). — Fol. 94 v°. Décompte avec le colonel Gaucher des paiements faits par lui à Vienne pour la cité (2 mars). — Fol. 98. Permission donnée à Pierre de la Roche de tenir logis public en la cité à l'enseigne de la Ville de Bruxelles (12 mars). — Fol. 98 v°-100. Achat par la cité des jardins et verger avoisinant la Tour de Montmartin pour avoir commodité d'écouler les eaux qui rendent malsaine la cour de cet immeuble. On en revendra une partie, à charge pour l'acheteur de supporter l'écoulement des eaux. Ces terrains sont adjugés au docteur Morel pour 1410 francs (13-16 mars). — Fol. 103. Fixation du prix du blé des greniers à 26 gros l'émine (30 mars). — Fol. 104 v°. Amodiation des jardins et parterre de la Tour de Montmartin pour 35 francs par an (3 avril). — Fol. 105 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 30 gros l'émine. — Réception de Jean-Simon Froissard, sr de Broissia, docteur ès droits, comme juge en la cité pour le Roi Catholique en remplacement de Jacques Duzin. Transcription des patentes d'institution (7 avril). — Fol. 111. Envoi de MM. Buson et Henry à Dole pour conférer sur les monnaies de la cité afin qu'elles fussent mises sur le même pied que celles de Dole (24 avril). — Fol. 112 v°. Rapport des députés envoyés à Dole sur le fait de la monnaie : l'accord n'a pu se faire, la cité voulant exprimer d'une façon absolue dans le traité sa souveraineté en matière monétaire (2 mai). — Fol. 114. Renouvellement de l'édit dernièrement publié sur le fait des monnaies de la cité ; pour obliger les citoyens à l'observer, on leur fera prêter serment à tous individuellement de n'employer aucune espèce d'or ou d'argent à plus haut prix que celui fixé par l'édit (3 mai). — Fol. 115. Réception de Jean Varin, fils d'Antoine Varin, marchand, comme notaire impérial (4 mai). — Fol. 115. Articles réglementant la maîtrise des orfèvres et joailliers qui n'avait pas jusqu'à ce jour été organisée dans la cité (7 mai). — Fol. 122 v°. Présent de quatre pots de vin au provincial des Cordeliers de passage dans la cité (20 mai). — Fol. 123. Arrestation à Ornans d'un individu trouvé porteur de carolus faux à la marque de Besançon (22 mai). — Fol. 123 v°. Venue au Conseil de Pierre Arbilleur : étant devant Haguenau à l'armée de l'Archiduc, il a appris qu'il était accusé de participation à un assassinat et à un vol, commis près de Medièvre sur des Italiens. Il proteste de son innocence et présente des lettres propres à le justifier. Mais, comme il est des vingt-huit, et afin de dissiper tout soupçon, on décide qu'il devra tenir arrêt en la Conciergerie ; les vingt huit seront consultés à cet effet. — Fol. 124 v°. Réunion des vingt-huit ; ils approuvent l'arrêt rendu touchant Pierre Arbilleur (24 mai). — Fol. 128. Dénonciation de brigues en vue des prochaines élections (3 juin). — Fol. 132. Réception de Claude Saulterey comme notaire impérial en la cité. — Réception comme citoyen de Anatole Millet, de Fertans, sculpteur, à condition que, pour tout droit, il fasse « un Jacquemard de bois armé de plomb pour poser sur le clocher de l'horloge de l'église Ste Marie Magdeleine, en place du viel qui, pour sa caducité, en a esté osté » (22 juin). — Fol. 133. Articles portant qu'un beau-père et un gendre ne pourront être élus la même année parmi les vingt-huit ; qu'un citoyen sur qui pèsera une accusation criminelle ne pourra être élu — Fol. 134.

Présent fait au comte de Champlitte venu dans la cité pour les élections (23 juin). — Fol. 134. Choix de deux chapelains de Saint-Pierre pour assister le secrétaire comme contrôleur dans la réception des suffrages. — Fol. 134 v°. Lettres de l'infante Isabelle Claire Eugénie, datées de Bruxelles le 10 juin 1622, au sujet des élections. — Procuration générale des habitants. — Fol. 136. Election des vingt-huit: « St-Quentin : Me Françoys de La Tour, chevalier, Mre Pierre Du chasne, Antoine Saulterey, Mre Estienne Coulon. — St-Pierre : Me Claude Jugnot, Me Claude Gauldot, Me Luc Jannet, Mre Pancras Gascon. — Champmars : Jacques Antoine Despoutot, Me Claude Morel, Me Françoys Dori val, Thomas Bizot. — Le Bourg : Me Jean Claude Pétremand, Pierre Lochard, Pierre Nicolas, Mre Jacques Fluzin. — Battan : Daniel Chevannay, Desirey Billot, Mre Pierre Coulon, Jean Roullot. — Charmont : Thomas de Jouffroy, Me Hugues Cabet, Claude Antoine Michelot, Denys Finet. — Arenne : Me Jean Françoys Galiot, Me Claude Belin, Philippe Noizot, Antoine Gonnoz ». Fol. 137 v°. Election de Claude Jugnot comme président des vingt huit (24 juin). — Fol. 138 Réunion des vingt-huit et anciens gouverneurs : ils décident que Pierre Arbilleur, élu dans la bannière d'Arènes, étant sous le coup d'une accusation criminelle ne peut être admis parmi les vingt-huit ; son suivant de liste, le docteur Belin est élu à sa place — Fol. 138. Entrée du juge pour demander audience dans la salle des vingt-huit en séance ; on lui fait observer que ce n'est pas l'usage et il promet de s'y conformer (25 juin). — Fol. 139 v°. Election des gouverneurs : « St-Quentin : noble Pierre Saulget, Me Estienne Montrivel. — St-Pierre : Me Hugues Henry, Me Jean Jacques Chifflet. — Champmars : noble Antoine Chappuys, sr de Pelouzey, Me Claude Jugnot. — Le Bourg : Me Claude Antoine Buson, Me Daniel Chevannay. — Battan : Me Claude Cabet, Me Jean Baptiste Varin. — Charmont : Me Jean Nardin, Me Nicolas Marquis. — Arenne : noble sr Federich de Chavirey, sr de Recologne, noble Jean Clerc (27 juin). — Fol. 140 v°. Election du docteur Morel comme président des vingt-huit, en remplacement de Claude Jugnot élu gouverneur (28 juin). — Fol. 141 v°. Défense aux officiers de la cité d'adresser des requêtes aux vingt-huit pour demander récompense de leurs services (1er juillet). — Fol. 143. Réception de Jean de Mantoche comme avocat en la cité. — Fol. 143 v°. Présent de 6 grands pots de vin fait à M. Olier, président des Etats du duché de Bourgogne, nommé ambassadeur auprès des Suisses, de passage dans la cité (4 juillet). — Fol. 145. Expulsion de la cité d'une femme condamnée, pour sortilège, au bannissement du comté de Bourgogne, qui s'y était réfugiée (12 juillet). — Fol. 145 v°. Lettres du comte de Champlitte avertissant que Mansfeld s'avance avec une puissante armée en Alsace, brûlant et saccageant tous les lieux par où il passe. Il y a grand danger qu'il ne se jette ensuite sur le comté. Le comte offre des soldats du pays pour la défense de la cité (14 juillet). — Fol. 146 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Ils décident de ne pas refuser l'offre du comte de Champlitte, mais de mettre à l'acceptation des soldats des conditions réservant les libertés et priviléges de la cité. — Texte des instructions remises aux députés envoyés par la cité au comte de Champlitte. La cité recevra 7 à 800 soldats du pays, ils prêteront serment de fidélité à l'Empereur et à la cité, ne recevant d'ordres que des gouverneurs ou de leurs délégués. Leur solde sera payée entièrement par le Roi Catholique ; la cité pourra les congédier à sa volonté (15 juillet). — Fol. 148 v°. Lettres du comte de Champlitte signalant avoir reçu avis de l'infante que Besançon est particulièrement menacée par Mansfeld ; il insiste pour que la cité accepte des soldats du pays. — Fol. 149. Mise en liberté de Pierre Arbilleur, reconnu innocent du crime dont il était chargé. — Ordre de procéder aux réparations nécessaires aux fortifications de la cité (16 juillet). — Fol. 149 v°. Avis de l'entrée de Mansfeld en Lorraine ; achats de blé pour les greniers de la cité. — Fol. 150. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Afin que l'autorité des gouverneurs ne soit pas amoindrie par le commandant militaire, il est décidé que M. de Mandre recevra d'eux une délégation pour commander l'armée de secours. Cette armée sera sous l'autorité absolue des gouverneurs, les capitaines et officiers devront prêter serment de fidélité à la cité. Quand le danger sera écarté, les gouverneurs pourront faire retirer ces troupes ; les soldats seront entretenus aux frais du roi d'Espagne ou du comté de Bourgogne, à l'entièvre décharge de la cité. — Fol. 152. Prières demandées au Chapitre pour implorer la miséricorde de Dieu. — Des commis sont envoyés demander au Chapitre de faire connaître le nombre de leurs gens susceptibles de porter des armes pour la défense de la cité (18 juillet). — Fol. 153. Processions générales au Couvent des Jésuites avec le St-Suaire, en l'honneur de la canonisation de St Ignace et de St Françoys-Xavier, fixée au 24 juillet (20 juillet). — Fol. 154. Election du co-gouverneur Henry comme capitaine de la bannière St-Pierre. — Fol. 155 v°. Décision portant que la maison de M. Jouffroy d'Abbans, et la maison voisine appartenant aux héritiers Varin, feront désormais partie de la bannière du Bourg et non de St-Pierre ; en échange la bannière St-Pierre recevra la maison d'Etienne Gonnoz, dit Bouquet et celle du docteur Valle (23 juillet). — Fol. 154. Texte des articles arrêtés entre le comte de Champlitte et la cité touchant la réception des troupes de secours (24 juillet). — Fol. 156 v°. Corvée générale ordonnée pour boucher un gué du Doubs près du moulin St-Paul, et pour remplir le fort Griffon qui se trouve trop vide de terre (26 juillet). — Fol. 158 v°. Requête présentée par Jean Chassagnet et Pierre du Loisir, orfèvres, faisant connaître qu'ils ont une quantité de vaisselle d'argent qui « n'est du pied porté par les ordonnances de la maîtrise des orfèvres » ; ils demandent à la liquider au moyen d'une blanque. L'autorisation leur est accordée, mais ils devront payer 600 francs à employer aux fortifications de la cité (6 août). — Fol. 159. Réduction de la garde, le péril de guerre semblant s'éloigner (12 août). — Fol. 162. Condamnation d'une sorcière au bannissement perpétuel (20 août). — Fol. 164 v°. Insuffisance, pour les besoins du menu commerce, des carolus forgés au moulinet, malgré le grand nombre qu'en forge la monnaie de la cité. Il est décidé que, outre la fabrique

du moulinet, on forgera à bras des pièces de 4 blancs et autres de haut aloi, daldres, testons, etc. On en donnera avis à la Cour de Dole. Traité à ce sujet avec François Varin et Daniel Clerc, maîtres des monnaies, énumérant les pièces à frapper avec les conditions de leur fabrication (27 août). — Fol. 166 v°. Réception de Pierre Mareschal comme avocat de la cité (30 août). — Ouverture du chapitre provincial des Capucins : la cité leur fait une aumône de 60 francs (1er septembre). — Fol. 168 v°. Election d'Antoine Plot et Guillaume Recy comme maîtres orfèvres (12 septembre). — Fol. 169. Visite et remerciements du provincial des Capucins. — Nouvelles « de la grande perte que Mansfeld avait faict d'une grande partie de ses gens de cheval et de toute son infanterie par la valeur et armes de dom Gonsales de Cordona et le coronel Gaulcher auprès de Gibelon ». Procession générale en l'honneur de cette victoire (13 septembre). — Fol. 171. Fixation du ban des vendanges aux 6 octobre et jours suivants. — Fixation du prix du blé des greniers à 26 gros l'émine (26 septembre). — Fol. 178. Fixation du prix du blé des greniers à 28 gros l'émine (29 octobre). — Fol. 178 v° Fixation du prix du blé à 30 gros l'émine (5 novembre). — Fol. 180. Taxe des vins, les hauts cteaux à 28 florins, les moyens et les bas à 27 florins le muid (11 novembre). — Fol. 181. Réception comme citoyen de Francisque Acobus, natif de Castille « opérateur de profession » ; il est reçu gratis en raison de sa capacité comme chirurgien et sur la promesse de soigner les malades en temps de peste « contre laquelle il a dit avoir de souverains remèdes » (19 novembre). — Fol. 181 v°. Félicitations à l'official Boitouzet, nommé conseiller à la Cour de Dole en remplacement de Capitain (22 novembre). — Fol. 183. Décision portant qu'à l'avenir, en cas de vacance d'une place de portier, les gouverneurs attendront, avant défaire une désignation, la présentation qui leur sera faite par les gouverneurs et les quatre de la bannière dont la porte dépend (29 novembre). — Fol. 186. Réception comme citoyen de François Comtet, dit l'Ingénieur de Morre, reçu gratis « tant pour cause de son expérience et adresse de plusieurs choses importantes, mesme ès fortifications, que pour les bons services par luy rendus à la cité pendant les troubles de guerre derniers » (12 décembre). — Fol. 188 et 189 v°. Mesures pour mettre ordre à la trop grande quantité de pauvres mendians qui se sont jetés sur la ville (18-21 décembre). — Fol. 189. Expulsion de la cité d'une sorcière (19 décembre). — Présent fait au comte de Cantecroix de passage dans la cité (20 décembre). — Fol. 191. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 193. Adieux de l'official Boitouzet nommé conseiller à la Cour de Dole (2 janvier 1623). — Fol. 193 v°. Requête du Chapitre demandant aux gouverneurs de vider le procès qui a été dévolu à leur jugement par la cour de Régalie, contre l'abbé de Saint Paul ou son amodiateur, au sujet du règlement du past des fèves (3 janvier). — Fol. 194 v°. Banvin de l'archevêque, il ne fait pas usage de son droit (5 janvier). — Fol. 196. Requête des chanoines de St Paul, au nom de leur abbé, le cardinal de Madruce, demandant abréviation de justice dans le procès relatif au past des fèves (10 janvier). — Fol. 198. Rejet de requêtes adressées par les Tiercelines, les Visitandines et les Annonciades pour être admises dans la cité (11 janvier). — Fol. 199. Amodiation par la cité pour 9 ans de la Tuilerie de La Vèze et de ses dépendances (21 janvier). — Fol. 200. Election d'un sergent de la garnison de la cité en remplacement de Bernard Prost qui a quitté la ville, après avoir commis un homicide sur la personne du sr de Bougne (27 janvier). — Fol. 201 v°. Réception comme citoyen de Pierre Vernier d'Ornans : il est reçu citoyen gratis « pour sa grande expérience et doctrine » et en considération des services rendus à la cité « pendant les derniers troubles de guerre du Mansfeld » (31 janvier). — Fol. 202. Paiement par l'amodiateur de la seigneurie de Nancuise des 700 francs de loyer au nom du sr Buson (4 février). — Fol. 202. Défense aux étrangers de mendier par la cité en dehors de ceux qui portent une marque spéciale (5 février). — Fol. 203. Poursuites contre les sieurs de Jusseau et Blavier qui sont allés se battre en duel hors de la cité près de la croix d'Arènes (6 février). — Fol. 207. Grâce accordée à Pierre Antoine Varin, coupable d'homicide, moyennant une amende de 200 francs (21 février). — Fol. 208. Institution par l'archevêque de Claude Antoine Buson, docteur ès droits, comme juge de la régalie en place du feu sr de Mantoche : il prête serment en cette qualité (2 mars). — Fol. 210 v°. Présent de 4 pots de vin au commissaire général des Cordeliers qui visite la province (8 mars). — Fol. 211. Droits à payer par les revendeurs de volailles et autres denrées (14 mars). — Fol. 214. Couverture de la muraille qui se trouve entre la tour de Montmartin et le verger revendu par la cité au sr Morel (29 mars). — Fol. 215. Réception de Jean Pequignot comme notaire impérial (4 avril). — Fol. 217. Décision portant que toutes les « cabordes » bâties dans les « héritages » de la cité devront être détruites et abattues à la première réquisition des gouverneurs (20 avril). — Fol. 217 v°. Requête de l'abbé de Bellevaux demandant de pouvoir recueillir la succession d'une fille de sujette mainmortable décédée sans hoirs à Besançon. — Refus des gouverneurs, la mainmorte n'ayant aucun lieu dans la cité conformément à ses priviléges (22 avril). — Fol. 220. fixation du prix du blé des greniers à 28 gros l'émine (8 mai). — Fol. 222 v°. Instructions données à Buson et à Chifflet envoyés en mission en Flandre. Ils réclameront le renouvellement de la garde et protection de la cité non pas avec l'Infante, qui n'est plus comtesse de Bourgogne, mais avec le Roi catholique. Ils demanderont en outre le rétablissement de la justice de gardien-neté, qui ne fonctionne plus depuis 20 ans, par suite des empêchements qu'y ont mis le Parlement de Dole et le bailliage : les députés proposeront qu'elle fonctionne en la cité par emprunt de territoire. Ils protesteront contre les attentats jurement commis par le Parlement de Dole dans l'affaire des limites (19 mai). — Fol. 224. Expulsion de la cité de trois femmes accusées « d'incontinence, impudicité et maquerelage » (23 mai). — Fol. 225. Présent au comte de Champlitte de passage dans la cité : on le met au courant des instructions remises aux députés en Flandre (27 mai). — Fol. 227. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Ils estiment

qu'il y a urgence à renouveler le traité de gardienneté avec le roi d'Espagne. Texte de la procuration remise à cet effet à Claude Antoine Buson et Jean Jacques Chifflet (3 juin). — Fol. 228 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 26 gros l'émine (7 juin). — Fol. 230. Présent fait à M. de Tourcoing, fils du feu comte de Sobre, de passage dans la cité. — Réception comme citoyen d'Etienne Scariot, de St Martin en Provence, « apothicaire et confesseur de profession » (13 juin). — Fol. 233. Lettres de l'archiduchesse Isabelle Claire Eugénie, datées de Ruxelles le 16 juin 1623 relatives aux élections. — Fol. 233 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 235. Election des vingt-huit : « St. Quentin : Me Françoys de La Tour, chevalier, Mre Pierre Duchasne, Antoine Saulterey, Mre Estienne Coulon. — St Pierre : Me Luc Jannet, Laurent Grillet, Mre Pancras Gascon, Luc Mareschal. — Champmars : Me Claude Morel, Jacques Antoine Despoutot, Thomas Bisot, Nicolas Marc Coulon. — Le Bourg : Me Jean Claude Petremand, Me Antoine Berry, Pierre Lochard, Pierre Nicolas. — Battan : Daniel Chevannay Desirey Billoz, Mre Pierre Coulon, Jean Roullot. — Charmont : Estienne Bourgeois, Claude Antoine Michelot, Denys Finet, Estienne Varin. — Arenne : Philippe Noizot, Antoine Gonnoz, Pierre Arbilleur, Marc Antoine Buson ». — Fol. 236. Election de Claude Morel comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 236 v°. Election des gouverneurs : « St-Quentin : noble Pierre Saulget, Me Claude Jugnot. - St-Pierre : noble Jean Malarmey, comte de Rossillon, Me Hugues Henry. — Champmars : noble Jean de Emkerck, sr de Vellemoz, noble Antoine Chappuys, sr de Pelouzey. — Le Bourg : Me Claude Antoine Buson, Me Daniel Chevannay — Battan : noble Charles Mareschal, Me Jean Baptiste Varin. — Charmont : Me Jean Nardin, Me Jean Jacques Chifflet. — Arenne : noble Federich de Chavirey, sr de Recologne, noble Jean Clerc » (26 juin). — Fol. 237. Nouvelles requêtes des Tiercelines, Visitandines et Annonciades : on ne peut les accueillir et on fait défense à quiconque de présenter semblables demandes avant dix ans (28 juin). Fol. 239 v°. Articles de la ferme de la monnaie octroyée pour 6 ans à François Varin et Daniel Clerc, orfèvre ; il est spécifié que certaines pièces pourront être fabriquées au marteau suivant l'ancien système, le moulinet ne pouvant suffire aux besoins publics (7 juillet). — Fol. 242. Lettres de grâce de l'empereur Ferdinand II en faveur de Jean Jacques Blavier, gentilhomme de Liège, en raison des peines encourues par lui à la suite de son duel dans la cité : elles sont présentées par son frère le chanoine Blavier (8 juillet). — Fol. 246 v°. Présent fait au provincial des Cordeliers de passage dans la cité (21 juillet). — Présent d'une coupe d'argent doré vermeil au secrétaire de la cité qui a abattu le papegay de l'arquebuse (23 juillet). — Fol. 248. Fixation du prix du blé des greniers à 22 gros l'émine (29 juillet). — Fol. 249. Election de Jean Matthey comme sergent de la garnison en remplacement de feu Pierre Regnault (4 août). — Fol. 249 v°. Présent fait au provincial des Jacobins de passage dans la cité (7 août). — Fol. 252. Nomination de Claude Serrette, natif de Froidefontaine, comme régent de 6e classe au collège des Jésuites en remplacement de Gérard Jacques qui a demandé et obtenu son congé (19 août). — Fol. 253. Te Deum en l'honneur de la victoire de Tilly sur Halberstadt (26 août). — Fol. 256. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine. — Départ des députés Buson et Chifflet pour leur voyage des Flandres : on leur remet à chacun une somme de 50 pistoles d'Espagne, plus une lettre de change de même valeur. — Texte des instructions qui leur sont remises (6 septembre). — Fol. 259. Amodiation pour 9 ans par la cité de la vigne de Doupoil, au prix de 105 francs par an (8 septembre). — Fol. 261 v°. Fixation du ban des vendanges aux 3 octobre et jours suivants (16 septembre). — Fol. 264. Présent fait à M. de la Chalade, abbé de St Paul, arrivé dans la cité (5 octobre). — Fol. 265. Présent fait au commissaire provincial des Cordeliers de passage dans la cité (7 octobre). — Fol. 265 v°. Présent fait au comte de Champlite de passage dans la cité. — Confiscation et vente des vendanges de gamey amenées dans la cité, contrairement aux édits ; la vente a rapporté 594 francs, 9 gros (10 octobre). — Fol. 266 v°. Présent fait au P. Sauvage, provincial des Minimes, de passage dans la cité : pendant la dernière guerre de Mansfeld, il avait un confident à la cour de France qui lui donnait des avis et dont il transmettait à la cité ce qui pouvait intéresser son repos et sa défense (17 octobre). — Fol. 267 v°. Réception de Cleriadus Boutechoux, libraire, citoyen, au nombre des imprimeurs jurés de la cité, avec défense de rien imprimer sans le consentement des gouverneurs (21 octobre). — Fol. 268. Plainte contre «maître Ants», maître du moulinet à fabriquer monnaie, qui s'est évadé de la cité avec sa femme après avoir fabriqué quantité de pièces de 2 gros trop légères. On le fera rechercher et on invitera la cour de Dole à s'y employer (22 octobre). — Fol. 270. Arrestation de «mre Hantce Veys de Vormes», maître du moulinet, de Marguerite Durand, de Nancy, sa femme et de six complices dont 5 femmes. — Ces derniers sont relâchés après interrogatoire, mais le maître du moulinet et sa femme sont poursuivis en justice (31 octobre). — Présent fait à M. de Nevers de passage dans la cité, allant à Notre-Dame de Lorette (1er novembre). — Fol. 272 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 28 florins, les moyens et les bas à 27 florins le muid (11 novembre). — Fol. 273 v°. Nomination de Claude Jorrey, prêtre, comme régent de sixième classe au collège des Jésuites (16 novembre). — Fol. 276 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (4 décembre). — Fol. 277 v°. Proposition de conférence pour le règlement des difficultés pendantes entre l'archevêque et le Chapitre d'une part, la cité d'autre part (9 décembre). — Fol. 279. Prêt à rente de 300 francs, des pauvres pestiférés, fait à Cleriadus Boutechoux et à Marie Demoingesse, sa femme (19 décembre). — Fol. 280. Condamnation de revendeuses qui ne se sont pas conformées aux édits de la cité (22 décembre). — Fol. 281. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 282. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 18 gros l'émine. — Décision portant qu'à l'avenir, la récusation des gouverneurs comme juges pourra s'étendre : en matière criminelle, jusqu'au 4e degré, suivant le droit canon, et au 8e degré suivant le

droit civil ; en matière civile jusqu'aux 3e et 4e degrés du droit canon et au 7e degré du droit civil (30 décembre). — Fol. 283 v°. Autorisation donnée au tuilier de Chalezeule, qui travaille pour la cité, de prendre pendant un an du bois mort à Chailluz (3 janvier 1624). — Fol. 284. Banvin de l'archevêque ; il ne fait pas usage de son droit (5 janvier). — Fol. 286 v°. Amendes infligées à plusieurs citoyens pour abus commis au préjudice des greniers de la cité (16 janvier). — Fol. 293. Remise de l'enseigne de la bannière de Battant à François Privé (27 février). — Présent de six pots de vin au Père général des Capucins arrivé dans la cité (28 février).